

Demande de subvention au Conseil Départemental du Val de Marne pour un équipement sportif de proximité couvert

Vincent BEDU, Maire de Santeny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 complétant les délégations données au Maire, notamment celle pour demander l'attributions de subventions d'investissement,

Considérant le projet d'installation d'un mur d'escalade (de type bloc) dans la salle multisports sur le site des quatre Saules, à hauteur de 20 000 € TTC,

Considérant que le collège Georges Brassens bénéficiera de l'utilisation de cet équipement,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention pour un équipement sportif de proximité couvert dans le cadre du projet d'installation d'un mur d'escalade (de type bloc), dans la salle multisports sur le site des Quatre Saules, à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : Une expédition de la présente décision sera transmise à Madame le Préfet du Val-de-Marne,

Fait à Santeny, le 30 mars 2022.

Le Maire,

Vincent BEDU.

